

Acte mis en ligne le :	19/03/24
------------------------	----------

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	20	12	12

L'an 2024, le mercredi 13 mars, à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS de Collines Isère Nord Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'EHPAD de Heyrieux, sous la présidence de Valérie MICHA-FRACHON, vice-présidente, remplaçant le président empêché.  
Secrétaire de séance : Alexandra THOMAS

*Présents*: BULOT Marie-Françoise, CROS Robert, DELAY Monique, DECRETTE Bernard, EUGENIO Céline, FASSINOT Christine, MAGNARD Corinne, MAZAUD Gilberte, MOREL Marie-Josèphe, MICHA-FRACHON Valérie, RIGARD Josiane THOMAS Alexandra.

*Absents* : ANGONIN Daniel, CHARDON Véronique, DEVAUX Vanessa, GASS Julie, HORVATH Damien, HUGOU Isabelle, MAIRE Nicole, PORRETTA René.

### DOCUMENTATION MEDICO-SOCIALE DU CCAS DE GRENOBLE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR MISE A DISPOSITION GRATUITE (PJ)

*Classification contrôle de légalité : 5.7.7*

L'action sociale est un domaine sensible, complexe, très évolutif, de plus en plus important compte tenu des difficultés économiques et de la paupérisation d'une grande partie de la population. L'information en matière d'action sociale - concernant les pratiques professionnelles, les évolutions réglementaires ou les appels à projets - devient primordiale pour tous les acteurs sociaux, publics ou privés.

Le CCAS de Grenoble propose d'ouvrir gratuitement son service de documentation (4 équivalents temps plein), dénommé « DOC'Claudel », au CIAS COLL'in Communauté. Ce service exerce une veille active sur les expériences nationales, voire internationales, et effectue un important travail documentaire dans tous les domaines de l'action sociale.


Pour le CIAS, il s'agit de bénéficier d'un bulletin documentaire mensuel.

Cette prestation doit être formalisée par une convention entre le CCAS de Grenoble et le CIAS COLL'in Communauté, d'une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, DECIDE :

- DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la prestation gratuite proposée par le CCAS de Grenoble pour l'accès à sa documentation médico-sociale : envoi au CIAS du bulletin documentaire en format électronique et possibilité de consultation sur place, dans les locaux sis 47 avenue Marcelin Berthelot à GRENOBLE ;
- D'APPROUVER la convention de partenariat correspondante, à signer entre le CIAS COLL'in Communauté et le CCAS de Grenoble, telle que présentée ;
- D'AUTORISER le Président à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Alexandra THOMAS 	René PORRETTA 